

El Watan

-- Archives - 2006 - 2006-01 - 2006-01-31 --

2006-01-31

**Plan d'aménagement
côtier de l'algérois**

L'indispensable synergie des
responsables locaux

Nadir Iddir
mardi 31 janvier 2006

Elaboré par une équipe pluridisciplinaire d'experts et avec l'apport conséquent du programme onusien, le plan d'aménagement du littoral algérois (PACA), s'intégrant dans le plan d'aménagement méditerranéen (PAM), se veut une stratégie concertée afin de sauvegarder le littoral.

C'est du moins le vœu de Cherif Rahmani, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, présent lors de la conférence de clôture du séminaire sur le PACA qui s'est tenue, hier, à l'hôtel El Aurassi et à laquelle ont pris part le coordinateur de la PAM et des élus locaux. M. Rahmani ne manquera pas, en effet, de s'étendre sur ce plan qui est, à l'en croire, une réaction à « la dilution des compétences et les capacités de gestion qui guettent le littoral algérien ». « Il est indispensable de sortir avec des recommandations pour enrichir le document qui sera présenté incessamment en Conseil des ministres », dira-t-il à l'endroit des participants. Les zones annabie et oranaise seront, elles aussi, dotées, dans l'avenir, d'un plan similaire, signale le ministre, qui ne s'étalera pas sur les fonds dont aura besoin ce plan. Le champ d'application de celui-ci s'étend, indique M. Rahmani, sur une longueur de 112 km : des monts de Chenoua, à l'ouest d'Alger, jusqu'à Cap Djinet, dans la wilaya de Boumerdès, et touche les confins telliens. Le PACA recouvre, par ailleurs, pas moins de 4 millions d'habitants dont la moitié se concentre dans la seule capitale et intégrera les 125 communes du centre du pays. Les objectifs assignés à ce plan, atteste le conférencier, sont la délimitation de son champ d'application, qui semble être plus qu'ardue, la connaissance des richesses que recèle la zone littorale du centre ainsi que la réduction et « l'anticipation des dégradations ». Le ministre rappellera quelques chiffres plus qu'« ahurissants ». « 250.000 t de détritiques sont jetées dans la mer et les cours d'eaux, alors que quelque 350.000 t s'entassent dans des zones » hautement sensibles, affirme-t-il. La zone en question connaît, en plus, une densité « effarante » du fait que 80% de l'espace sont urbanisés. « Ce taux atteindra les 95%, à l'horizon de 2025 », prévoit l'ancien ministre-gouverneur. L'étalement et la croissance urbaines et le report des populations sur la périphérie sont les conséquences non moins pernicieuses de cette situation qui « malmène la côte ». Celle-ci, connaît, indique M. Rahmani, « une urbanisation diffuse » caractérisée par la multiplication des localités. Ce qui ne manquera pas de constituer une menace aussi bien pour des sites « d'intérêt écologique majeur », au nombre de 12, que pour les sites archéologiques. Pour éviter les scénarios-catastrophes, le ministre, toujours à l'affût des situations quelque peu cocasses, prévoit de doter la métropole algéroise d'« un schéma directeur métropolitain » et de l'articuler au PDAU existant ainsi qu'aux schémas régionaux. Il souhaite aussi que l'extension d'Alger sur sa périphérie et la conurbation vers l'Est et l'Ouest soient endiguées. Il recommandera « le gel du développement de plusieurs zones ». C'est ainsi que la croissance dans 25 communes sur les 125 du centre du pays est appelée à « être revue à la baisse ». « Il faut bloquer l'étalement longitudinal de certaines communes », exhorte le ministre. Aussi, les élus locaux sont appelés à travailler de concert. Il les exhortera pour l'installation de comités côtiers qui « restent indispensables pour que les communes du littoral mènent un travail en synergie ». Fixer les populations chez elles. La gestion des ressources en eau est également indispensable, souligne le conférencier. Un commissariat du littoral sera installé. Pour rappel, une batterie de lois a été mise sur pied dans le cadre du plan de relance économique. Il s'agit du plan de l'aménagement du territoire pour les travaux de cadastre, du plan Tell/Bahr qui est un autre programme lancé pour, soutient-on, « la préservation du littoral de la pollution ». Le ministère de l'Environnement prévoit, d'ailleurs, de les intégrer et de les mettre en conformité avec le nouveau plan.